

AXESS REPREND PLACE A LA TABLE DES NEGOCIATIONS POUR FAIRE AVANCER LA CONSTRUCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ETENDUE (CCUE)

Paris, le 5 septembre – Après avoir suspendu sa participation à la négociation de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASSMS) lors de la séance du 27 mai 2025, AXESS a choisi de revenir à la table des négociations à l’occasion de la commission mixte paritaire (CMP) du 4 septembre 2025.

Cette suspension avait pour objectif d’alerter les pouvoirs publics sur l’absence de réponse concernant l’enveloppe allouée à la classification et à la rémunération de la future Convention collective unique étendue (CCUE). Après trois ans de négociations, il était en effet devenu indispensable de lever l’incertitude quant à la volonté de l’État de financer, dès 2026, ce nouveau système.

Une ambition réaffirmée

Si AXESS déplore qu’aucune garantie de financement n’ait, à ce stade, été donnée, elle n’entend pas renoncer à son ambition :

- faire aboutir la CCUE,
- défendre les professionnels et les structures du secteur,
- et aller jusqu’au bout de la démarche engagée collectivement avec les partenaires sociaux.

Priorité à la santé au travail et à la prévention

AXESS propose désormais de concentrer les discussions sur des volets essentiels et immédiatement réalisables de la CCUE, en particulier :

- la construction d’un **Organisme paritaire de prévention (OPP)** au service de la branche,
- la mise en œuvre d’une **protection sociale complémentaire renforcée** pour les professionnels,
- et plus largement, l’élaboration d’une **politique globale de prévention** en santé au travail.

Contact presse



Ces thématiques, déjà au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, apparaissent davantage compatibles avec les perspectives financières actuelles et répondent directement aux besoins du terrain.

Dans le même temps, AXESS reste pleinement mobilisée pour obtenir les moyens financiers indispensables à l'évolution du secteur, que ce soit à travers la mise en place du futur dispositif de classification et de rémunération ou, à court terme, via des mesures salariales intermédiaires négociées dans le cadre de la BASSMS.

AXESS appelle une nouvelle fois les pouvoirs publics à prendre la pleine mesure des enjeux et à donner au secteur les moyens d'assurer son avenir.

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehapp.fr